

**Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du jeudi 17 décembre 2020**

-----  
 Convocation du 10 décembre 2020

Le dix-sept décembre deux mil vingt, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-JACUT-DE-LA-MER régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur PITHOIS Jean-Luc, Maire.

**Présents :** PITHOIS Jean-Luc, NADEAU-RUAUD Martine, DUFRESNE Malo, THOMAS Brigitte, MEHEUT Bertrand, PERRIGAULT Jacques, COCO Jean-Pierre, MOUTON Mariannick, JARDIN Auriane, DAULY Marie-Laurence, MEHEUT Marc, FROGER-COLLET Monique, SERIZAY Wilfrid.

**Absents représentés :** MOLEINS Gérard ayant donné pouvoir à DAULY Marie-Laurence,  
 GOUPY Roselyne ayant donné pouvoir à JARDIN Auriane,

**Absents excusés :** -

**Secrétaire désigné par le Conseil Municipal :** DUFRESNE Malo

**62-2020 TARIFS COMMUNAUX 2021**

Madame NADEAU-RUAUD, 1<sup>ère</sup> adjointe, propose les tarifs communaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Les tarifs présentés ci-dessous ont été validés par les membres des différentes commissions.

**AIRE DE CAMPING-CAR (prix TTC)**

	du 01/04 au 31/05	du 01/06 au 30/06	du 01/07 au 31/08	du 01/09 au 30/09	du 01/10 au 31/03
Forfait 24 heures	6,00 €	7,50 €	9,00 €	7,50 €	5,00 €

**CAMPING (prix TTC)**

Tarifs par nuitée	du 01/04 au 31/05	du 01/06 au 30/06 et du 01/09 au 30/09	du 01/07 au 31/08
Forfait 1 personne (1 personne + 1 emplacement + 1 véhicule)	7,00 €	10,00 €	10,75 €
Forfait 2 personnes (2 personnes + 1 emplacement + 1 véhicule)	11,00 €	14,00 €	15,75 €
Personne supplémentaire	4,00 €	4,50 €	5,00 €
Enfant de moins de 7 ans	2,05 €	2,30 €	2,55 €
Chien	2,50 €	2,80 €	3,10 €
Electricité 4 ampères	2,60 €	2,95 €	3,25 €
Electricité 8 ampères	5,20 €	5,85 €	6,45 €
Garage mort	2,45 €	2,45 €	15,75 €

<b>Remises</b>	
Colonies de vacances associatives et groupes scolaires extérieurs	-10%
Personne en situation de handicap dont le taux d'incapacité est de 50% ou plus (sur présentation d'une carte)	-10%
Mutilés et invalides de guerre (sur présentation d'une carte)	-10%
Titulaire du RSA (sur présentation d'un justificatif)	-20%
Centre de loisirs communaux ou intercommunaux hors commune	-20%
Saisonnier sur la commune (sur présentation d'un justificatif)	-50%

Location d'emplacement mobil-home	
Forfait annuel grand confort 1 (10a - 30 m3 - 700kw)	1 850,00 €
Forfait annuel grand confort 2 (16a - 60 m3 - 1400kw)	2 200,00 €
Eau : en cas de dépassement du forfait	4,00 €/m3
Electricité : en cas de dépassement du forfait	0,15 €/Kw
Participation financière (cession ou changement de mobil-home)	300,00 €

**NB : Toute vente d'un mobil-home sur place entraînant un changement de locataire de la parcelle engendre automatiquement le passage au forfait annuel grand confort 2, sachant que tout retour au forfait annuel grand confort 1 est impossible.**

Taxe de séjour par nuitée et par personnes de +18 ans : (Tarif Dinan Agglomération)	0,50 €
--	--------

## CIMETIERE

CONCESSIONS	2 m <sup>2</sup>	4 m <sup>2</sup>
15 ans	110,00 €	220,00 €
30 ans	220,00 €	440,00 €
50 ans	330,00 €	660,00 €
COLOMBARIUM		
15 ans	220,00 €	
30 ans	385,00 €	
CAVURNE		
15 ans	55,00 €	
30 ans	110,00 €	
50 ans	165,00 €	
PLAQUE "JARDIN DU SOUVENIR"		
50 ans	110,00 €	

## CIRQUE

Petit spectacle (par représentation)	20,00 €
Grand spectacle (par représentation)	50,00 €

## DROITS DE PLACE SUR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

	avril - mai - juin - septembre	juillet - août	Forfait électricité
Abonné année	1,00 € le ml	2,00 € le ml	25,00 €
Abonné saison été		2,50 € le ml	9,00 €
Occasionnel	1,50 € le ml	3,50 € le ml	

**NB : Un contrat passé avec chaque abonné (hors occasionnels) précisera le montant total des droits de place dû à la commune calculé selon les tarifs ci-dessus.**

## LOCATION MAISON DE LA MER

GRANDE SALLE	PARTICULIERS COMMUNE	PARTICULIERS HORS COMMUNE
Apéritif, vin d'honneur	124 €	185 €
Réunion	62 €	93 €

## LOCATION SALLE POLYVALENTE

GRANDE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation	93 €	216 €	479 €
2 jours - Banquet, bal, spectacle, buffet, animation	185 €	324 €	711 €
Forfait décoration (la veille à partir de 15h)	Gratuit	72 €	124 €
Cuisine + lave-vaisselle	Gratuit	82 €	82 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	82 €	82 €	82 €
Cauton à la réservation	500 €	500 €	500 €
Cauton ménage	- €	120,00 €	120 €
GRANDE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PROFESSIONNELS COMMUNE	PROFESSIONNELS HORS COMMUNE
Activités culturelles, artistiques, sportives ou sociales	Gratuit	30 € /séance (max de 3h)	50 € /séance (max de 3h)
Vente aux enchères / Activités commerciales		567 € / jour	567 € / jour
PETITE SALLE	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
1 jour - Repas, vin d'honneur, réunion...	Gratuit	82 €	165 €
Cuisine + lave-vaisselle	Gratuit	82 €	82 €
Couvert (l'unité)	0,50 €	0,50 €	0,50 €
Chauffage (forfait par jour)	41 €	41 €	41 €
Cauton à la réservation	500 €	500 €	500 €
Cauton ménage	-	60 €	60 €
SALLE DU HAUT	ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS COMMUNE	ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS HORS COMMUNE
Réunion	Gratuit	31 €	62 €
Chauffage (forfait)	Gratuit	21 €	21 €

## MOUILLAGES (prix TTC)

	Port de la Houle Causseul	Port du Châtelet
Bateaux de 0 à 5 mètres	156 €	119 €
Bateaux de 5,01 à 7 mètres	196 €	156 €
Bateaux de 7,01 à 9 mètres	241 €	196 €
Bateaux > 9,01	298 €	240 €
Râteliers	20,00 €	
Mouillages temporaires : mai, juin, septembre	35,00 € / semaine	
Mouillages temporaires : juillet et août	90,00 € / semaine	

## OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Occupation de la cour et du préau de l'école hors période scolaire	100 € / semaine
Occupation du domaine public (restauration*)	5 € le m <sup>2</sup> / mois
Occupation du domaine public (hors restauration)	10 € le m <sup>2</sup> / an
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) du 01/07 au 31/08	80 €/mois pour 1 jours/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - restauration*) le reste de l'année	40 €/mois pour 1 jour/semaine
Occupation du domaine public (marchands ambulants - hors restauration)	20 €/semaine

\* restauration alimentaire

## RESTAURATION SCOLAIRE – GARDERIE

à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Garderie matin	1,65 €
Garderie soir	1,90 €
Garderie matin et soir	2,80 €
Restaurant scolaire : repas enfant et instituteur	3,00 €
Restaurant scolaire : repas agent communal	Prix Mutualité retraite

## REDEVANCES DIVERSES

Tennis : location à l'heure d'un court	5,00 €
Tennis : carte d'abonnement annuelle (du 01/01 au 31/12)	30,00 €
Piège à chenilles processionnaires et à papillons	Prix coutant
Phéromone pour piège (l'unité)	12,00 €
Photocopie (l'unité) format A4 noir et blanc	0,30 €
Photocopie (l'unité) format A3 noir et blanc	0,60 €
Photocopie (l'unité) format A4 couleur	0,75 €
Photocopie (l'unité) format A3 couleur	1,50 €
Photocopie recto verso	X 2
Photocopie (l'unité) tarif associations	demi-tarif

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'appliquer les tarifs communaux précités à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

Certifié exécutoire compte-tenu de la publication  
en Mairie le.....**18 DEC. 2020**  
Et la transmission au représentant de l'Etat  
le.....**29 DEC. 2020**

Le Maire,  
  
Mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer  
(Côtes d'Armor)

POUR EXTRAIT CONFORME  
Fait et délibéré ces jour, mois, an ci-dessus  
Monsieur Le Maire  
Jean-Luc PITHOIS,

  
Mairie de Saint-Jacut-de-la-Mer  
(Côtes d'Armor)